

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 juin 2007
(convocation du 11 juin 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 11 h 25)	Mme. DARCHE Michelle à Mme. PARCELIER Muriel
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. BANNEL Jean Didier à M.QUANCARD Joël (jusqu'à 10 h 20)	M. DUCASSOU Dominique à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 9 h 45)	Mme DUMONT Dominique à M.ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 00)
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (jusqu'à 11 h 00)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. BRACQ Mireille à M. BRON Jean-Charles	M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick (à partir de 11 h 00)
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André	M. LOTHAIRES Pierre à M. PETIT Alain (à partir de 12 h 15)
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUCHENE Michel	M.MANSENCAL Alain à M.LOTHAIRES Pierre (à partir de 11 h 20)
M. CAZENAVE Charles à M.MERCHERZ Jean (jusqu'à 10 h 25)	M.SEGUREL J.Pierre à M.FELTESSE Vincent (jusqu'à 11 h 00)
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel	M. TAVART Jean-Michel à M. ANZIANI Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M.TOUTON Elisabeth à M.SIMON Patrick (à partir de 12 h 15)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 10 h 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

Direction Opérationnelle Environnement - Recyclage des déchets d'emballages ménagers - Programme Eco-Emballages - Contrat Programme de Durée - Barème D - Avenant n°1 - Autorisation de signer

Monsieur Didier Cazabonne présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Président de la Communauté Urbaine, dûment autorisé par une délibération n° 2005/0884 du 25 novembre 2005, a signé avec la société Eco-Emballages un Contrat Programme de Durée - Barème D.

Par un courrier en date du 23 mars 2007, cet organisme nous informe que son cahier des charges d'agrément a été modifié par les actes réglementaires suivants :

- arrêté du 22 février 2006 modifiant les conditions de soutien aux ambassadeurs du tri.
- arrêté du 2 octobre 2006 modifiant les conditions de reprise des matériaux dans le cadre de la garantie de reprise,

Comme cela est prévu à l'article 10 du présent contrat, les modifications touchant au dispositif d'agrément doivent être incorporées au Contrat Programme de Durée (CPD) par la prise d'un avenant.

En l'espèce, les modifications portent sur les points suivants :

* l'annexe I Soutiens à la communication :

Les collectivités signataires d'un CPD sont désormais autorisées à cumuler aides publiques et soutiens versés par Eco-Emballages pour ces seuls contrats.

Une collectivité signataire d'un CPD a la possibilité de bénéficier des soutiens d'Eco-Emballages pour des ambassadeurs du tri intervenant sur son territoire mais employés par une autre personne morale. Cette disposition reste cependant soumise à certaines conditions énoncées dans l'annexe I notamment le respect des modalités d'embauche des ambassadeurs du tri conformes aux prescriptions du CPD ainsi que le fait que les soutiens versés ne pourront l'être qu'aux collectivités signataires d'un CPD.

Des modifications allant dans le sens de la simplification ont été faites pour permettre une meilleure lisibilité du dispositif de soutien à la communication notamment une simplification quant aux pièces à produire pour bénéficier des soutiens.

* l'annexe B conditions de reprise des matériaux :

les principales modifications concernent :

- s'agissant du prix de reprise de l'aluminium, l'indice de référence désormais pris en compte est celui d'un alliage d'aluminium DIN 226 A 380 qui représente de l'aluminium de seconde fusion.

- concernant le prix de reprise du verre, il sera fixé à 19,12 €/t pour 2007 au lieu de 19,10 €/t pour l'année 2006. Une formule d'actualisation de ce prix a été prévue à l'annexe 3 pour définir les futurs prix de reprise.

- enfin, l'évolution des prescriptions techniques minimales s'appliquant aux plastiques permet d'accepter les bouteilles ayant contenu de l'huile et des corps gras.

De plus, la société Eco-Emballages a profité de la prise en compte de ces modifications dues aux textes réglementaires pour également intégrer les changements figurant dans l'instruction fiscale 3 A – 5 – 06 n°50 du 20 mars 2006 par laquelle les soutiens versés par Eco-Emballages ne sont plus assujettis à la T.V.A. à compter du 1^{er} janvier 2007.

L'article 18 du C.P.D. est modifié en conséquence.

Par conséquent, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis :

- autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant dont une copie est jointe au présent rapport.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. DIDIER CAZABONNE

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JUILLET 2007**

PUBLIÉ LE : 10 JUILLET 2007